



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

1^{er} avril 2014

« Coup de balai 2014 » avec la participation de 18 communes valaisannes

(IVS).- Déchets abandonnés, tags et autres dégradations souillent le domaine public. Les journées « coup de balai » visent à sensibiliser la population et à enrayer la progression de ces comportements. Le Valais participera les 4 et 5 avril 2014 pour la dixième année consécutive à cette opération. A cette occasion, 18 communes mettront sur pied des actions de nettoyage de parcs, de cours d'eau, de sentiers pédestres ou encore de pistes de ski et de terrains de sports.

Le Service de la protection de l'environnement (SPE) initie ces journées de nettoyage de printemps. Par la participation à l'achat de gants, les usines d'incinération des ordures ménagères de Gamsen et de Monthey (SATOM), ainsi que la LONZA soutiennent ces opérations organisées par les communes et les directions des écoles.

Quelque 18 communes valaisannes ont annoncé une ou plusieurs actions. La plupart des communes mèneront leurs actions les 4 et 5 avril 2014 ; certaines communes de montagne saisisront notamment les gants et les sacs poubelle suite à la fermeture des pistes de ski. Les enfants de plusieurs communes ont ainsi la possibilité de visiter des installations de recyclage ou d'incinération de déchets et de participer aux travaux de nettoyage prévus.

Par le biais de ces journées, l'occasion de contribuer activement à la protection de l'environnement est ouverte à tous. Cela permet notamment de sensibiliser la jeune génération au respect de la nature et d'éviter par exemple l'abandon intempestif de déchets en ville comme en pleine nature.

Personne de contact :

Isabelle de Riedmatten, Service de la protection de l'environnement - 027 606 31 69

L'action « Coup de balai » contribue à la mise en œuvre de l'engagement Nr 6 de l'Agenda 21 cantonal: « Maintenir et améliorer les ressources vitales »

